

Remous au Pécos : l'État se défend

GRANDSON À la suite d'une visite d'un service cantonal, la Muni a informé les campeurs que de nombreuses installations devraient être mises en conformité, provoquant la grogne chez les résidents. Le collaborateur qui a effectué l'inspection témoigne.

MASSIMO GRECO

L'été n'aura pas été des plus reposants pour le camping du Pécos. Comme nous le révélions dans notre édition d'hier, la Municipalité de Grandson a informé au début de l'été les campeurs d'une série de mesures ayant pour but la remise en conformité de certaines installations. Parmi ces demandes, l'hivernage des caravanes, vrai point de friction entre les autorités et les résidents du camping. En effet, cette requête implique une certaine mobilité des caravanes, que celles-ci ont souvent perdu au fil des saisons. «Des aménagements faits en accord avec la Municipalité», clament les campeurs, un avis que ne partage pas la Commune (*lire encadré*). Les deux camps se sont rencontrés mardi pour chercher une solution.

À la base de la discorde, une inspec-

tion du lieu par un chef de division de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Ce collaborateur du Canton, c'est Jean-Charles Lagniaz. Selon nos informations, c'est le Camping club Yverdon (CCY), association qui gère le Pécos, qui a demandé cette visite. Un acte perçu par plusieurs résidents comme une trahison. De nombreux campeurs sont d'ailleurs en froid avec le comité du CCY, raison pour laquelle ils ont constitué leur propre association. C'est une délégation de celle-ci qui a rencontré plusieurs municipaux, hier.

Accumulation d'aménagements

Mais dans le détail quels soucis le chef de division a-t-il relevé? «Le problème principal, ce sont les installations dans leur globalité. Lorsqu'on pose un auvent quatre saisons, puis qu'on y ajoute un plancher, puis une cuisine et qu'on scie le timon de la caravane, alors l'aménagement devient effectivement difficilement mobile. Or c'est ce que demande la loi», relève le fonctionnaire, précisant que toutes les installations du Pécos ne sont pas concernées.

Au final, si certains campeurs admettent ne pas être en conformité aujourd'hui, ils assurent avoir installé leur campement de bonne foi. Créant des situations poignantes, comme ce résident qui a investi plus de 10 000 francs dans un auvent et



Quand l'auvent mobile devient-il fixe? Une question à laquelle l'hivernage répond, estime la Commune de Grandson. MICHEL DUPERREX

qui devra s'en séparer si la demande d'hivernage est maintenue. «Je comprends la problématique humaine, mais s'il y a la volonté de faire du camping, il existe des solutions, estime le chef de division de la DGMR. Cette situation doit être vue comme une opportunité de se mettre petit à petit en conformité. Mais il est vrai qu'il existe une tension entre ce que proposent les différents vendeurs d'installations de camping et ce qui est véritablement possible de faire sur le terrain.» Ce qui ne dispense pas Jean-Charles Lagniaz d'exercer son travail. «Nous exerçons notre rôle de haute surveillance et répondons aux demandes d'inspection. Mais au final, c'est la Municipalité qui a la responsabilité de faire respecter le règlement qu'elle a approuvé lors de la délivrance de l'autorisation d'exploiter.»

D'où l'importance de la rencontre de mardi entre les autorités et une délégation de campeurs.

Vers une solution?

Cette dernière relativement virulente ces derniers jours est d'ailleurs plus discrète depuis ce rendez-vous. À la sortie de la séance, elle indiquait

que la Municipalité les avait écoutés et que cette dernière «tient à faire respecter la loi cantonale mais a promis de réexaminer la manière d'y arriver». Laissant ainsi la porte ouverte à une possible résolution de l'affaire, ce qui explique peut-être l'attitude plus apaisée de ceux qui représentaient les résidents du Pécos.

« Il n'y a pas eu d'accord avec la Commune »

La Municipalité ne commente pas l'affaire par égard pour son locataire, le Camping club d'Yverdon. Contactée, la municipale chargée des campings, Evelynne Perrinjaquet, a toutefois accepté de donner des précisions concernant les éléments mettant en cause la Commune. «Le Pécos est un camping saisonnier, ce

qui implique que les installations doivent être mobiles. L'hivernage nous permet notamment de vérifier cette mobilité.» Quant aux affirmations de résidents qui disaient avoir conclu des accords avec les autorités, la municipale est formelle: «Il n'y a pas eu d'accord concernant des auvents.» • M. Go



Les Trois Dames avaient ouvert en 2003 : le 31 décembre prochain, la belle aventure prendra fin. DUPERREX-A

PUB

Votez OUI
le 27 septembre

Equilibre et sécurité pour les animaux, les paysages et les humains

Une loi prévoyante pour la chasse. OUI
oui-loi-sur-la-chasse.ch

Sale semaine pour les brasseries

NORDVAUDOIS Double coup dur. Les Trois Dames à Sainte-Croix, O'Bled à Bavois: deux producteurs locaux vont cesser leur activité.

Raphaël Mettler a eu une belle idée, voilà dix-sept ans: produire sa propre bière. L'entrepreneur et artisan a décidé de mettre un terme aux activités de la Brasserie des Trois Dames à la fin de l'année, révèle le «Journal de Sainte-Croix». La marque ne sera pas reprise et les amateurs de «Trois Dames» ont donc quelques mois pour aller se constituer le plus grand stock possible. Raphaël Mettler assure que la concurrence ou le Covid n'ont rien à voir dans ce changement de cap, mais qu'il s'agit d'une décision «mûrement réfléchie». Sa brasserie, en tout cas, a eu un bel écho, largement au-delà des frontières régionales, cantonales et même nationales.

La brasserie «O'Bled» à Bavois n'a elle pas eu le temps d'atteindre la renommée de sa grande soeur. Etouffés et écoeurés par les lourdes contraintes administratives, les cinq amis à l'origine de cette belle idée ont déjà vendu une partie de leur matériel. • Réd.

Tweet post-Conseil: Carmen Tanner et Jean-Daniel Carrard se sont parlé

YVERDON-LES-BAINS La Municipale de la culture, mécontente d'avoir été appelée par son prénom en public, s'en est émue sur les réseaux sociaux, allant jusqu'à parler de «sexisme ordinaire». L'heure est à l'apaisement.

En sortant du Conseil communal jeudi dernier, Carmen Tanner a éprouvé un sentiment de malaise, après avoir été appelée par son prénom par le syndic Jean-Daniel Carrard en lieu et place de la formule de politesse en vogue dans un plénum officiel. La municipale Verte s'en est émue, extériorisant ses pensées au moyen d'un tweet largement commenté et relayé le week-end dernier. En quelques caractères, l'Yverdonnoise a fustigé les paroles du syndic PLR en se disant «fatiguée» de ce qu'elle a estimé être du «sexisme ordinaire».

Le week-end est passé et les deux protagonistes se sont retrouvés hier matin pour la traditionnelle séance de Municipalité. Alors, réconciliation chaleureuse ou froid glacial autour de la table? La vérité est sans doute un peu au milieu, mais Carmen Tanner n'a pas souhaité en rajouter. «Nous nous sommes toutes et tous entendus sur le fait que l'on doit mettre les formes lorsqu'on se

trouve en séance publique. Je suis satisfaite de la discussion, j'ai été entendue», a relevé la municipale de la Culture. Pourquoi avoir ressenti le besoin de tweeter et de mettre le débat sur la place publique? «Cela ne sortait pas de nulle part. Des fois, on n'est pas entendu en coulisses et on ressent le besoin de s'exprimer autrement pour se faire entendre. Là c'est fait et pour moi cette affaire est classée.»

Jean-Daniel Carrard, confronté donc à une accusation de «sexisme ordinaire» pas forcément simple à appréhender, a choisi la voie du silence. Contacté lui aussi au sortir de séance de Municipalité, le syndic a décidé de ne pas s'exprimer. «L'affaire a été traitée en Municipalité et il s'agit d'une affaire interne», a fait savoir le Service communication de la Ville d'Yverdon hier en début d'après-midi. Du côté de Jean-Daniel Carrard, la cause est donc entendue: on passe à autre chose. • T. Gn

PUB

Accords bilatéraux

NE JOUONS PAS AVEC LE FEU!

27 septembre

NON à l'initiative de résiliation